

# VU

Est-il encore permis, au sein de l'Université française, de faire entendre une voix discordante sans être sanctionné? Vincent Geisser, spécialiste de l'islam, auteur, notamment, de *la Nouvelle Islamophobie* (La Découverte, 2003) et chercheur au CNRS, doit répondre devant la commission administrative paritaire de cette vénérable institution, le 29 juin prochain, d'un «*manquement grave subséquent à l'obligation de réserve*» des fonctionnaires. Son crime? Avoir dénoncé le flicage de ses travaux sur la contribution des chercheurs et des universitaires maghrébins au rayonnement de la recherche française dans le monde. Depuis 2004, en effet, Vincent Geisser est sous la surveillance étroite du «*fonctionnaire de défense*» (*sic*) du CNRS, rattaché au ministère du même nom, où l'on prétend sans rire craindre la constitution au sein de l'université française d'un «*lobby arabo-musulman*». Vous avez dit: paranoïa?